



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité
du Collège Mérici

Septembre 2020

Québec, le 3 novembre 2020

Madame Nicole Bilodeau
Directrice générale
Collège Mérici
755, Grande Allée Ouest
Ville (Québec) G1S 1C1

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 24 septembre 2020, du suivi transmis par le Collège Mérici, le 16 juin 2020, en regard de la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité. Dans son rapport d'octobre 2016, la Commission avait recommandé au Collège de mettre en œuvre sa politique d'évaluation des programmes d'études (PIEP) de façon à assurer l'amélioration continue de ses programmes d'études.

Au moment de produire son rapport d'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Collège Mérici disposait d'une PIEP qu'il n'avait pas mise en œuvre comme prévu en raison de la lourdeur des mécanismes prescrits. Le Collège Mérici s'est doté, en 2019, d'une politique de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEPE). Cette nouvelle politique devrait lui permettre d'effectuer l'évaluation d'un seul critère ou sous-critère pour l'ensemble des programmes d'études, autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue, et ce, annuellement.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le Collège a procédé à l'évaluation d'un premier critère pour tous ses programmes d'études et il a fait parvenir à la Commission un rapport d'évaluation en témoignant. L'évaluation de programme qu'il a mené lui a permis de constater des forces et des points à améliorer en ce qui a trait à la cohérence de ses programmes d'études, notamment en lien avec la conformité des plans de cours et la mise à jour des plans-cadres. Il a aussi

prévu un plan d'action et un échéancier pour prendre en charge les améliorations soulevées par l'évaluation de programme.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le Collège avait prévu procéder à l'évaluation d'un deuxième critère, ce qu'il n'a pas fait notamment en raison du contexte particulier de la session d'hiver 2020. Cette évaluation a été reportée.

La Commission constate que le Collège débute la mise en œuvre de sa nouvelle PIGEPE. Elle lève donc la recommandation, mais incite le Collège Mérici à poursuivre la mise en œuvre de sa PIGEPE en s'assurant d'évaluer les six critères selon une périodicité lui permettant de veiller à la qualité de l'ensemble de ses programmes d'études. Au moment des travaux du 2^e cycle d'audit, la Commission appréciera de nouveau la mise en œuvre de la PIGEP par le Collège Mérici.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Johanne Décoste, directrice des études